

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2339

1^{er} septembre 2015

SOMMAIRE

3B4Sports S.A.	112257	Société Industrielle HMM	112261
Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l.	112261	Solar World Invest Fund SIF	112261
Provencal Investments S.A.	112226	Sophielux 2	112266
RCA S.à r.l.	112256	Spirex Barnet (UK) S.à r.l.	112261
RC Immo S.A.	112237	Spring Finance S.à r.l.	112265
Rentalia S.A.	112256	StarTeq S.A.	112266
REO Spaldingtor, S.à r.l.	112256	Starwood Finance Luxembourg S.à r.l.	112265
RI Menora Finco S.A.	112257	Studio Concept S.à r.l.	112259
Rocamala S.A.	112257	Sud Distribution S.à r.l.	112266
RO International S.A.	112256	SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A.	112265
Rosny S.A., SPF	112258	SunGard Systems Luxembourg S.A.	112267
RP Kosmoscenter S.à r.l.	112258	Sunny Pastures Sàrl	112266
RP Solutions S.A.	112258	Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities S.C.A., SICAV-SIF	112267
Saharchitects S.à r.l.	112259	Tatra S.à r.l.	112226
SBR Holdings S.à r.l.	112260	Taxand	112237
Scarpia S.A.	112259	T-C Europe S.à r.l.	112269
Sefina S.A.	112265	THS Kingsway Fund	112267
Servicios Ferroviarios Europeos, S. de R.L.	112259	Virtuoso Investment Holdings Luxembourg S.à r.l.	112272
S.N. Group S.A.	112258	Zürcher & Jung S.à r.l.	112272
Société Civile Immobilière P. WAGNER- SCHAUS	112260		
Société de Participations et d'Investissements luxembourgeoise S.A.	112260		

Provençal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.230.

Extrait des résolutions adoptées en date du 3 juillet 2015 lors de la réunion du conseil d'administration de la société Tennis Properties S.A.

- M. Nicolas MILLE a démissionné de ses fonctions avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- Mme Valérie POSS, employée privée, née à Algrange (France), le 2 août 1965, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlentbach, L-2168 Luxembourg, a été cooptée administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et jusqu'au 10 juillet 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TENNIS PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115853/17.

(150124336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Tatra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 134.981.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July,

Before the undersigned, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. METRO Group Retail Real Estate GmbH, a limited liability company incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Albertussee 1, 40549 Düsseldorf, registered with the commercial register of the local court of Düsseldorf under HRB 61413;

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Wisteria Investment Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186524 and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-);

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

referred to hereafter as the "Shareholders".

Such proxies given under private seal, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, are the Shareholders of Tatra S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134981, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 12 December 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 31 January 2008, number 252, page 12081. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, dated 13 May 2014, published in the Mémorial on 24 July 2014, number 1941, page 93152.

The meeting has been convened with the following agenda:

Agenda

a) Amendment of the corporate object of the Company and consequent amendment and restatement of article 2 of the articles of association of the Company, as set forth in article 3 of the amended and restated articles of association referred to in item (b) hereof; and

b) Restatement and renumbering of the articles of association of the Company in such form as attached hereto as Schedule 1.

The Shareholders representing the whole share capital of the Company confirm to be fully informed of the resolutions to be taken and require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to amend the corporate object of the Company and to consequently amend and restate article 2 of the Articles so as to read as follows:

2. "Objects. The objects of the Company are:

2.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

2.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

2.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

2.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

2.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

2.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 2.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

2.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it, in particular but without limitation, the Company may purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments;

2.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

2.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 2 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

2.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Second resolution

The Shareholders resolve to restate and renumber the Articles so that they shall now read as follows:

1. "Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Tatra S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it, in particular but without limitation, the Company may purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is seventy-five thousand Euro (EUR 75,000.-) divided into seventy-five thousand shares (75,000), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, the sole signature of any Manager in respect of matters not exceeding five thousand Euro (EUR 5,000.-) and by the joint signatures of any two Managers in respect of matters exceeding an amount of five thousand Euro (EUR 5,000.-);

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of telephone conference, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal share capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law."

Costs and expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (EUR 2,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'année deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet,

Par-devant le soussigné, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1. METRO Group Retail Real Estate GmbH, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de la République fédérale d'Allemagne, ayant son siège social au Albertussee 1, 40549 Düsseldorf, immatriculée au registre de commerce du tribunal de Düsseldorf sous HRB 61413;

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Wisteria Investment Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, Schlappgaass, L-9365 Eppeldorf, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186524 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR);

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

désignées ci-après comme les "Associés".

Lesquelles procurations données sous seing privé, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, sont les Associés de Tatra S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134981, constituée selon un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2007, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 31 janvier 2008, numéro 252, page 12081. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois selon un acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mai 2014, publié au Mémorial en date du 24 juillet 2014, numéro 1941, page 93152.

L'assemblée a été convenue avec l'agenda suivant:

Agenda

- a) Modification de l'objet social de la Société et modification et refonte en conséquence l'article 2 des statuts de la Société, tel qu'indiqué dans l'article 3 des statuts modifiée et refondue tel qu'indiqué dans point b) de cet agenda; et
- b) Refonte et renumérotation des statuts de la Société dans la forme ci-jointe en tant qu'annexe 1.

Les Associés représentant l'intégralité du capital social de la Société reconnaissent être entièrement informés des résolutions à prendre requière le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des Statuts afin qu'il lise comme suit:

2. "Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

2.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) toute ou partie des actions, parts, obligations (debentures), obligations convertibles en action (debenture stock), emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

2.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

2.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

2.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore libéré, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

2.5 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner, entreprendre une consolidation ou conclure un partenariat ou tout arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

2.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou nantissement pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 2.6 "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation,

d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement ou d'être responsable de, toute dette ou obligations financières de toute autre personne;

2.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif, en particulier mais sans limitation, la Société peut acheter un intérêt direct dans des propriétés européennes, participer des sociétés égales ou similaires et d'agir en tant que plateforme pour le regroupement d'investissements de propriété européenne variée;

2.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

2.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 2 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

2.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue."

Deuxième résolution

Les Associés décident de refondre et de renuméroter les Statuts qui devront désormais se lire comme suit:

1. "Forme social et nom. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Tatra S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 En tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est gérée à ce moment-là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société est gérée à ce moment-là par un Conseil de Gérance;
ou

2.2.2 En tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") passée conformément à ces Statuts y compris l'Article 13.4 et les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des filiales, des succursales et toute autres offices à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) toute ou partie des actions, parts, obligations (debentures), obligations convertibles en action (debenture stock), emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et/ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents et futurs) ou son capital non encore libéré, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner, entreprendre une consolidation ou conclure un partenariat ou tout arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre avec toute personne, y compris tous employés de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect (une "Entité Holding") ou toute personne qui est, à cet instant, un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou hypothèque, cautionnement ou nantissement pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6 "garantie" comprend toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement ou d'être responsable de, toute dette ou obligations financières de toute autre personne;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif, en particulier mais sans limitation, la Société peut acheter un intérêt direct dans des propriétés européennes, participer des sociétés égales ou similaires et d'agir en tant que plateforme pour le regroupement d'investissements de propriété européenne variée;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié), y compris des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en hypothèque, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une ou plusieurs autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (le cas échéant) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) représenté par soixante-quinze mille (75.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société de celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un Associé:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles sauf pour raison de décès à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession à une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société a à un moment seulement un Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée de temps en temps par plus qu'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise à aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société a seulement un Gérant, et à tout autre moment le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre toutes les actions qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve de ceux réservées par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts et qui seront décidées par les Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement liée ou représentée vis-à-vis des tiers par:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 si la Société a plus d'un Gérant, la seule signature de tout Gérant concernant les affaires n'excédant pas cinq mille Euro (5.000,- EUR) et par les signatures conjointes de deux Gérants concernant les affaires excédant un montant de cinq mille Euro (5.000,- EUR);

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué conformément à l'Article 11.

11. Mandataires des gérants. Le Gérant Unique ou, si la Société a plus d'un Gérant, le Conseil de Gérance peuvent déléguer n'importe lesquels de leurs pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques, à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (si c'est le cas), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance ("Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (un "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonction en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant aux quorums requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la totalité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence et de conférence téléphonique ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputé être présent en personne à la

réunion et devra être compté dans le quorum et sera autorisé à voter. Sujet à la loi Luxembourgeoise, toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par tous les Gérants seront réputés pour les besoins des présents statuts, valables et effectivement effectuées à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou en relation avec tout Gérant, son Représentant) est valide comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux d'un Conseil de Gérance devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si une telle figure n'est pas atteinte lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront convoquer ou être consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, sans préjudice du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 Si à un moment la Société n'a pas plus de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale des Associés à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf dans les cas requis par la Loi Luxembourgeoise, aucun quorum ne sera requis pour l'adoption des résolutions écrites par les Associés. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées immédiatement après réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions 13.8.2, que les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution sur parts sociales.

15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social nominal de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance selon le cas peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) Un genre devra inclure chaque genre;
- (b) (à moins que le contexte ne requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) Une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statuts inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais et le français, constate que, à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte est établi à Luxembourg, à la date indiquée au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20540. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116015/629.

(150125027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

RC Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115908/9.

(150124683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Taxand, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg C 68.

In the year two thousand and fifteen on the sixteenth day of June.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Petange, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the members of the economic interest grouping, established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Taxand" (hereinafter, Taxand), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number C68, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 825, of August 27, 2005, and whose articles of association have been last

amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of April 29, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1292 of June 22, 2010.

The meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DACHAO CONDE, notary clerk, with professional address at Pétange.

The chairman appointed as secretary Mrs Laetitia ZUANEL, employee, with professional address at Pétange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Laetitia ZUANEL, employee, with professional address at Pétange.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the members present or represented by virtue of forty-four (44) proxies given under private seal are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the members representing together the entire share capital of Taxand, are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgment and approval of the meeting convening formalities.

2. Review, acknowledgement and approval of present memberships.

3. Entire restatement of the Grouping's articles of association to give them the content as communicated to the Taxand members together with the convening notice.

4. Further to the abolishment of the share capital, waiver of our rights to a reimbursement of the share capital and any share premium earlier paid to Taxand, which funds will remain definitely acquired by Taxand.

5. Miscellaneous.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges and approves that the present meeting has been duly convened.

Second resolution

The meeting acknowledges and approves that, as of today, the present members of Taxand, the professional activity of each of them being the provision of tax services, are:

Member	Legal form	Country	Reg off address	Registration
Bruchou, Fernandez	Limited Liability Company	Argentina	Ing. Enrique Butty 275 – Piso 11, CABA (1001) Buenos Aires, Argentina	n/a
Madero & Lombardi Corrs Chambers	Partnership	Australia	Level 9, 8 Chifley, 8-10 Chifley Plaza, Sydney, New South, Australia	Australian Business No. 89 690 832 091
Westgarth Taxand Austria	GmbH	Austria	Teinfaltstrasse 9/7, 1020 Vienna, Austria	Commercial register of the Commercial Court of Vienna, number FN 345446i
SteuerberatungsgmbH				
AB Taxand	BVBA	Belgium	Havenlaan 86c b113A, B- 1000 Brussels	RPR Brussels - 0877.117.451
BMA TAX - Consultoria & Assessoria Tributaria Ltda	Limited company	Brazil	Juscelino Kubitschek n° 1455, sala 101, 10° andar CEP 04543-011 - Itaim Bibi - Sao Paulo - SP, Brazil	CNPJ/MF: 10.199.971/0002-47
Gowling Lafleur	Limited Liability Partnership	Canada	2600-160 Elgin Street, Ottawa, Ontario, K1P 1C3, Canada	No. 199675859
Henderson LLP Barros & Errazuriz	Limited liability company	Chile	Isidora Goyenechea 2939, piso 5, Las Condes, Santiago, Chile	79.806.660-9
Abogados Limitada Hendersen	Limited Company	China	Room 239 of B area, Changping Road No. 710, Shanghai, PR China 200040	Business license 310106000162325
Consulting Co., Ltd. Gomez-Pinzon	Corporation	Colombia	Calle 67 No 7 - 35 Oficina, 1204 Bogota, D.C. - Colombia	n/a
Zuleta Abogados S.A. Eurofast Global Ltd.	Limited company	Cyprus	5 Chytron str, AG.	HE168994

			Omologites, 1075 Nicosia, Cyprus	
Bech-Bruun	Partnership	Denmark	Langelinie Allé 35, DK- 2100 Copenhagen	25 08 99 44
Attorneys at Law Borenius Ltd.	Limited Liability Company	Finland	Yrjönkatu 13 A, FI-00120 Helsinki	FI 01034608
Arsene Taxand	Société d'exercice libéral par actions simplifiée (Selas)	France	32, rue de Monceau, F- 75008 Paris	RCS 451609 606
Luther Rechtsanwaltsgesellschaft mbH	GmbH	Germany	Anna-Schneider-Steig 22, D-50678 Köln	Registergericht Köln, HRB 39853
Zepos & Yannopoulos	Law Firm	Greece	75, Katehaki & Kifissias Ave., GR-11525 Athens, Greece	Athens Bar Association Reg. N° 80045
PB Taxand	Partnership	Indonesia	Menara Imperium 27 th Fl., Jl. HR Rasuna Said Kav. 1, Jakarta 12980, Indonesia	Pemerintah Prov DKI Jakarta No: 09.03.6.70.00454
William Fry Tax Advisors Ltd	Company with limited liability	Ireland	1 st Floor, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland	Registry of Companies C.R.O 315255
Fantozzi & Associati	Studio Associato	Italy	Via Privata Maria Teresa 11, Milan	5528051005
Kojima Law Offices	Private Association	Japan	Gobancho Kataoka Bldg. 2- 7 Gobancho, Ciyoda-ku Tokyo 102-0076 Japan	n/a
Sojong Partners	Law Firm	Korea (Republic of)	9 th Floor (Yeoksam-dong, Gangnam Finance Center) 15, Teheran-ro, Kangnamqu, Seoul, Korea, 125-984	Seoul District Court - 114646-0028049
Atoz	Société anonyme	Luxembourg	1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg	RCS Luxembourg B 101128
Taxand Malaysia	Limited Company	Malaysia	Suite 13A.05, Level 13A, Wisma Goldhill, 67 Jalan Raja Chulan, 50200, Kuala Lumpur, Malaysia	Companies Commission of Malaysia - 745982-X
Avanzia Taxand	Limited liability company	Malta	Leicester Court Suite 2, Edgar Bernard Street, Gzira, GZR 1702 Malta	Registry of Companies - C 36275
RIM Tax Services	Company limited by shares	Mauritius	Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius	Registrar of Companies, Port Louis, n° 090631
Mijares Angoitia Cortes Y Fuentes, S.C.	Partnership	Mexico	Javier Barros Sierra 540, Torre I Piso 3 Oficina 304, Park Plaza, Santa Fe, Mexico, D.F. 01210 Mexico	Tax Identification Number MAC-951213-SSA
Taxand Nederland BV	Limited liability Company	Netherlands	Piet Heinkade 133, NL- 1001 RJ Amsterdam	company number 588797650000
Advokatfirmaet Selmer DA	Partnership	Norway	Tjuvholmen Alle 1, 0252 Oslo, Norway	Norwegian Registry of Enterprises 947 739 611
Miranda & Amado, Abogados	Limited liability company	Peru	Av. Larco 1301, 20 th Floor, Miraflores, Lima, Peru	Registro de Personas Juridicas de Lima y Callao, Partida N° 11058127
Salvador & Associates	General Professional Partnership	Philippines	8F Tower One & Exchange Plaza, Ayala Triangle, Ayala Avenue, 1226 Makati City, Philippines	SEC Reg. No. PP200301253

Crido Taxand	Sp. Z.o.o.	Poland	ul. Grzybowska 5A, 00-132 Warszawa, Poland	Commercial Register Warsaw (Commercial Division) KRS 0000241059
Garrigues Portugal SLP	Limited Liability Company	Portugal	Av. da Republica n° 25-9, 1050-186 Lisboa, Portugal	980303974
Alvarado Tax & Business Advisors LLC	Limited liability company	Puerto Rico	104 Acuarela Marginal Street, Guaynabo, PR 00969	Puerto Rico Department of State 4318
Taxhouse Srl	Limited liability company	Romania	79-81 Popa Savu Street, Monolit Building, 1 st Floor, Distruct 1, 011432 Bucharest, Romania	Bucharest Trade Registry, Ministry of Justice, Romania - J40/7994/18.05.2006
Pepeliaev Group	LLC	Russia	Krasnopresnenskaya nab. 12, Entrance 7, World Trade Center II, Moscow 123610, Russia	Moscow City Tax Office N3 of the Federal Tax Services, 7703
KhattarWong LLP	Limited Liability Partnership	Singapore	80 Raffles Place #25-01, UOB Plaza 1, Singapore 048624	Accounting and Regulatory authority - T12LL0001E
Edward Nathan Sonnenbergs Incorporated	Corporation	South Africa	150 West Street, Sandton, 2196 Johannesburg, South Africa	2006/018200/21
Garrigues Human Capital Services S-L-P	Sociedad Limitada Profesional	Spain	Hermosilla 3, E-28001 Madrid	Mercantile Register of Madrid, CIF B-83697128
Skeppsbron Skatt AB	Limited Liability Company	Sweden	Skeppsbron 20, 2tr, S-111 30 Stockholm	Corporate Identity Number 556641-0220
Tax Partner AG	Aktiengesellschaft	Switzerland	Talstrasse 80, CH-8000 Zürich	Commercial Register of the Canton of Zurich n° CH- 020.3.008.065-6
Erdikler Taxand	Joint stock company	Turkey	Dr. Orhan Birman Is Merkezi Barbaros Bulvari No 149, Balmumcu, 34349 Istanbul	Istanbul Ticaret Odasi No: 513511
Egorov, Puginsky, Afanasief and Partners	Limited Liability Compan	Ukraine	38 Volodymyrska St., Kyiv, 01030 Ukraine	37729756
Alvarez & Marsel Taxand UK LLP	Limited Liability Partnership	United Kingdom	1 Finsbury Circus London EC2M 7EB.	England & Wales OC 33 2081
Alvarez and Marsal Taxand, LLC	Limited liability company	United States	c/o The Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19805, USA	Registry of Companies - 20- 1157630
Taxand Venezuela	Corporation	Venezuela	Av. Libertador con Av. Avila, Torre Xerox Piso 1, Offic. 1B, Bello Campo, Caracas 1060, Venezuela	Registry of Companies - J- 30681192-3

Third resolution

The meeting resolves to entirely restate the articles of Taxand to give them henceforth the following content:

Chapter I. - Formation - Object - Categories of Members - Name - Registered Office - Duration - Joining Fee - Annual Budget - Contributions

Art. 1. Formation. An Economic Interest Grouping (the EIG) exists between the adhering parties and future admitted members (the Members), and is governed by the Luxembourg law of 25 March 1991 pertaining to economic interest Groupings (the Law) and by all subsequent texts as well as by these articles (the Articles), by the provisions of any additional

contract (the Internal Charter) and specific matter policies (SMP) to which the Members or certain categories of Members may be asked to adhere from time to time.

Art. 2. Object of the EIG. The EIG's objects are (i) to facilitate each Members' client service and ongoing marketing and business development activities for the Members, (ii) to promote knowledge sharing among the Members and (iii) to create, maintain, develop and manage a brand name on behalf of its Members.

The brand name will be linked to the Members' activities consisting of Tax Services, which shall mean the tax advisory services rendered by the Members, including without limitation consulting on corporate tax, local country tax, international tax, indirect taxes, mergers and acquisitions, tax advocacy services, tax controversy and compliance services. Such tax services are intended to include other directly or indirectly related services, such as accounting services excluding any attest work.

For the avoidance of doubt, these Articles do not constitute an agreement for partnership in relation to the activities of the Members and each Member remains solely responsible for its own activities.

The EIG may carry out any lawful act or operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

It may not carry out any acts prohibited by the Law, namely:

(i) exercise, directly or indirectly, a power of management or supervision of the activities of its Members or of another undertaking, in particular in the fields of personnel, finance and investment;

(ii) directly or indirectly hold shares of any kind in a Member undertaking; the holding of shares in another undertaking shall be possible only in so far as it is necessary for the achievement of the EIG's object and if it is done on its Members' behalf;

(iii) realize profits for its own account.

Art. 3. Categories of the EIG's Members. The EIG will be composed of two categories of Members:

3.1 Base Members:

Base Members will be subject to standard obligations and rights, as further defined in the Internal Charter.

3.2 Core Developers:

Core Developers will be subject to extended obligations and rights and will have a higher financial contribution to the EIG's Annual Budget, as further defined in the Internal Charter.

3.3 Switch between categories:

A switch between categories is possible with effective date on the following January 1st.

a) From Core Developer to Base Member

aa) The Board has the authority to switch at any time with effect as from the following January 1st, a Core Developer to Base Member following a motivated decision in the event the Core Developer no longer respects the obligations imposed on Core Developers or no longer meets the criteria to be a Core Developer.

ab) Any Core Member may decide with at least three (3) months' notice to change its category to Base Member with effect as from the following January 1st.

b) From Base Member to Core Developer

Any change from Base Member to Core Developer will be upon invitation by the Board following the criteria included in the Internal Charter and will require a written acceptance confirmation from the Member.

Art. 4. Object of the EIG's Members. The object of each Member of the EIG is the provision of fiscal services.

Art. 5. Name. The EIG exists under the name of Taxand. In all deeds and documents issued by the EIG to third parties in respect of operations duly approved by the Board of Directors in accordance with article 14 of the Articles, and addressed to third parties, this name will always be preceded or immediately followed by the words Economic Interest Grouping or by the abbreviation GIE, the precise indication of the EIG's registered office, as well as the words Trade and Company Register or the initials RCS followed by its registration number.

Art. 6. Registered Office. The Registered Office of the EIG is located at Senningerberg (municipality of Niederanven), Grand-Duchy of Luxembourg and may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Art. 7. Duration. The EIG is established for an unlimited period of time, beginning at the date of signature of the Articles.

Art. 8. Joining Fee - Annual Budget - Contribution to Annual Budget.

8.1 All new Members will pay to the EIG a joining fee which will be fixed by the Managing Director at the same time as the EIG's Annual Budget. The joining fee will not be reimbursed to leaving members.

8.2 The Managing Director shall prepare an Annual Budget for the EIG and submit it for validation to the Board and for approval to the meeting of the Members.

8.3 Contribution to the Annual Budget

The respective contribution to the Annual Budget by each Member is determined according to the following process:

1. Determination by the Managing Director and validation by the Board of the respective contributions according to the process fixed in the Internal Charter based on criteria such as country GDP per capita, partner billing rates, number of professionals, and any other metrics that may be used and taking into account the categories of Members as defined in article 3 of the Articles.

2. The meeting of the Members resolves annually to approve or reject the Annual Budget and the respective contributions.

The expenses of the EIG are covered through cash calls directed by the Managing Director to each Member, in compliance with the foregoing rules.

The EIG may have, according to its needs, recourse to all types of financing, namely, but not limited to, capital funds, current account advances, subscriptions, invoicing of Members for services rendered, and contributions in kind.

Chapter II. - Rights and Obligations of the Members - Admission - Withdrawal - Exclusion - Transfer of membership

Art. 9. Rights and Obligations of the Members. The Members of the EIG (the Members) have the rights and obligations as defined in the Articles and in the Internal Charter. Such rights and obligations might differ depending on the category of membership.

Specifically they share profits and losses of the EIG, as well as the proceeds of liquidation, as soon as they are verified by the meeting of the Members, under the conditions and within the proportions outlined in article 24 of the Articles.

The Members are responsible for the EIG's debts to the extent of their own assets. They are jointly liable for such debts, unless otherwise agreed with third parties. Between themselves, Members are responsible for the EIG's debts in proportion to their participation in the Annual Budget. New Members of the EIG will be exonerated from the debts accumulated by the EIG prior to their membership.

Members will participate at Members meetings in compliance with the conditions outlined in articles 17 to 19 of the Articles.

Each Member is entitled to use the services of the EIG for all operations undertaken within the limits of the object of the EIG and as defined in the Internal Charter. The right to use the services of the EIG might differ depending on the category of membership.

Each Member, including Members who withdraw and excluded Members, commits to treat all information as strictly confidential, whether it is pertaining to the EIG, current or potential clients of its Members, or any person having a direct or an indirect connection to the EIG or its Members. In case a Member leaves, his confidentiality obligation shall stay in effect for an unlimited period of time.

Art. 10. Admission. The EIG may admit new Members on the condition that they have an economic activity compatible with the EIG's object as defined by article 2 of the Articles.

The admission will be proposed by the Board and resolved by the meeting of the Members.

The terms and conditions for admitting new Members will be addressed in the Internal Charter to which the new Member (s) must adhere at the same time that they adhere to the Articles.

Art. 11. Withdrawal. Any Member may withdraw at any time, with or without cause, by serving a six (6) months' notice to the Board or such shorter period as the Board agrees to, sent to the EIG's registered office.

Any Member who withdraws from the EIG remains jointly liable to the creditors for the EIG's debts incurred up to the date of effect of the withdrawal.

The departing Member leaves without any consideration or right of reimbursement of contributions to the Annual Budget already made or remaining due, without any right on the brand name and more generally on the intellectual property owned by the EIG.

Art. 12. Exclusion. The exclusion of a Member may be decided at any time by the meeting of the Members pursuant to the proposal by the Board, in the event of a serious disturbance caused by the Member whose exclusion is proposed, or for one or several of the following reasons:

1. For non-respect of his obligations imposed by the Articles, the Internal Charter or an SMP, by said Member and failing to correct the situation within a reasonable time.

2. In case of a complete or partial transfer of the Member's business, by way of split, merger with, or absorption by or sale to an entity which is not connected to the EIG or a Member thereof, without previous and written consent from the Board.

3. In case of one or several changes of his share ownership, if such change leads to a change in the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a Member, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise. This also applies to a change of share ownership of a Member as a result of a court-supervised reorganization following insolvency.

4. In case of liquidation, winding up, insolvency, death or incapacity of the Member.

5. In case of non-compliance by the Member of one of the basic conditions outlined in the Internal Charter on which the EIG was based, with respect to its object as set forth herein.

6. In case of violation by a Member of the confidentiality of information discussed through meetings or other information exchange related to the EIG's strategy.

7. In general, in case of serious disturbance, or a risk or threat thereof, to the functioning of the EIG.

8. Nonattendance to the EIG's meetings within one year with no communication with the rest of the Members or the Managing Partner during that time.

9. Noncompliance of agreed payments/fees or other obligations that are agreed upon by the Members and considered as a rejection cause by them.

The Member whose exclusion is proposed may not vote on this matter.

In the case of a Member's exclusion, the EIG continues to exist among the remaining Members.

Any excluded Member remains jointly liable to the creditors for the EIG's debts incurred up to the effective date of the withdrawal.

The excluded Member leaves without any consideration or right of reimbursement of contributions to the Annual Budget already made or remaining due, without any right on the brand name and more generally on the intellectual property owned by the EIG.

Without any delay the excluded Member must cease to use any reference to the EIG in its business documents.

From time to time, the Members of the EIG may specify which events, amongst others, are to be considered as a serious disturbance and may as such cause a Member to be excluded. They may do so in the Internal Charter.

Art. 13. Transfer of Membership. No Member may transfer its membership to a third party or to another Member.

Chapter III. - Administration of the EIG

Art. 14. Board of Directors - Managing Director.

14.1 Management of the EIG

The EIG is managed by a Board of Directors (the Board) composed by up to fifteen (15) members, of which up to 25% are delegated by the Base Members and the remaining are delegated by the Core Developers. The Board coordinates and organizes the activities of the EIG.

14.2 Appointment and removal of the members of the Board

The members of the Board are appointed and removed - with or without cause - by the meeting of the Members for a term of five (5) years. The mandates are renewable. The Board will elect one of its members as chairman of the Board.

In case of death, incapacity or dismissal of a member of the Board, the Board shall appoint a new member delegated by the applicable category of Members. The appointment is to be made on a temporary basis and must be submitted for ratification to the next meeting of the Members. In case the appointment is not ratified, the deliberations and acts of the Board made during this interim period remain nevertheless valid.

14.3 Authority of the Board

The Board is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the objects of the EIG.

In dealing with third parties, the Board has all powers to act in the name of the EIG in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the EIG's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the Articles to the meeting of Members fall within the competence of the Board.

The EIG will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) Board members.

Any litigation involving the EIG either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the EIG by its Board, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

14.4 Delegation of powers - Managing Director

The Board may delegate its powers to conduct the daily management of the EIG to one director, who will be called Managing Director.

The Managing Director is authorized to act on behalf of the EIG in any circumstance. He will exercise his rights within the limits of the EIG's object and within the limits of the Laws, the Articles, the Internal Charter, the restrictions imposed by the Board, the financial plan and the Annual Budget.

The Board may also commit the management of certain affairs of the EIG or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not.

14.5 Convening of Board meetings - Resolutions by the Board

Written notice of any meeting of the Board shall be given by its chairman or any two of its members to all members of the Board at least five (5) business days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The person who convenes the meeting fixes its agenda. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any member of the Board may act at any meeting by appointing in writing, by facsimile or any other similar means of communication another member of the Board as his proxy. A member of the Board may represent up to two (2) of his colleagues.

The chairman of the Board chairs the meeting. If he is absent, the Board members present designate a chairman of the meeting.

The Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

Resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or any two members of the Board.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board have the same effect as resolutions voted at the Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by facsimile or any other similar means of communication.

Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any and all members of the Board may participate in any meeting of the Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

14.6 Limitation of powers of the Managing Director

The Managing Director shall not, without the prior approval from the Board:

- a. adopt any operating plan or budget or any amendment thereto;
- b. make, permit or approve any of the following transactions involving the EIG:
 - (i) payments by the EIG outside the ordinary course of business in excess of Euro fifty thousand (EUR 50.000);
 - (ii) bids on acquisitions or contracts with expected costs in excess of Euro fifty thousand (EUR 50.000) in any year;
 - (iii) commitments to buy or sell assets or property with a value in excess of Euro fifty thousand (EUR 50.000) in the aggregate;
 - (iv) leases involving payments in excess of Euro fifty thousand (EUR 50.000) per year or obligations of the EIG beyond one year in excess of Euro fifty thousand (EUR 50.000) in the aggregate;
 - (v) capital expenditures in excess of those or different from those contemplated by the Annual Budget approved by the meeting of Members or capital expenditures for individual items in excess of Euro fifty thousand (EUR 50.000);
 - (vi) incur, assume, guarantee or become obligated with respect to any indebtedness in excess of Euro fifty thousand (EUR 50.000);
 - (vii) lend any money or assets of the EIG;
 - (viii) review, make or approve insurance or other plans, practices or policies of the EIG;
- c. hire, terminate, renew or promote any employee of the EIG although the Managing Director may hire, promote, renew or terminate within the scope provided for in the Annual Budget;
- d. create new executive or officer positions of the EIG;
- e. commence or settle litigation with a cost or expected value of more than Euro fifty thousand (EUR 50.000) or otherwise pay, settle, discharge, waive or satisfy any claim, liability or obligation other than if the payment, discharge or satisfaction thereof is made in the ordinary course of business and consistent with past practice;
- f. change any of the EIG's significant tax, accounting, bookkeeping or record-keeping principles, elections or positions;
- g. approve consultant fees in excess of Euro fifty thousand (EUR 50.000);

From time to time, the Board may further limit the powers of the Managing Director. This may be done by resolutions adopted by the Board and communicated to the Managing Director.

The Managing Director shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders.

Art. 15. Internal Charter. The Members may, if they so wish, in a meeting of the Members vote an internal charter (the Internal Charter), which deals with the administrative aspects of the EIG.

The Internal Charter may be amended by the meeting of the Members upon proposal from the Board.

Art. 16. Specific Matter Policies (SMP). The Managing Director may issue from time to time SMPs, which must be validated by the Board. SMPs may apply to all Members or to one category of Members only. Depending on the topic, a SMP may have to be adhered to in writing by the Members to whom it shall apply.

Chapter IV. - Members Meetings - Voting rights

Art. 17. Convening - Procedure. Each Member must appoint one permanent delegate to attend any meetings and conference calls of the Members. The permanent delegate can be replaced ad hoc for each meeting or conference call.

The meetings of the Members are convened by the Managing Director or by the Board, be it on their own initiative or by a request of one or several Members. In case of emergency, it may also be called, by a court-appointed representative.

A meeting must be convened if requested by ten percent (10%) of the Members, including at least one (1) Core Member or by at least twenty-five percent (25%) of the Members.

In case of liquidation, the meetings of the Members are convened by the liquidator(s).

The convening notices shall include the agenda of the meeting and are sent by registered mail or by electronic mail with acknowledgment receipt to the Members at least fifteen (15) days prior to the date of the meeting. If necessary, documents providing further information to the Members are included with the convening notice.

The person who convenes the meeting decides in which manner matters for collective decisions will be addressed, whether by written vote, electronic vote or by meeting.

The meetings of the Members are chaired by the Managing Director or, by default, by any other member of the Board or by any person delegated to such effect by the Managing Director. If the convening is not issued by a Managing Director or by a member of the Board, the general meeting of the Members is chaired by a court-appointed representative or by the liquidator who has convened the meeting of the Members.

A Member may give another Member of the same category or an employee of another Member of the same category the right to represent the Member at the meeting of the Members.

Each Member has one vote, and, where applicable, the votes of Members it represents.

The deliberations are witnessed by the recording of minutes, which are kept in a special register and signed by the chairman of the meeting.

Copies or extracts of the minutes are validly certified as true by the Managing Director or any member of the Board.

Art. 18. Unanimous Vote. A unanimous vote of the Members is required for resolutions pertaining to:

- an amendment of the object of the EIG;
- an amendment of the number of votes attributed to each Member;
- an amendment of the conditions for decision-taking;
- an amendment of the respective financial contributions of the Members.

Art. 19. Majority of other Votes. A double majority of seventy percent (70%) of the Core Members and fifty percent (50%) of all Members, without any minimum quorum, is required for resolutions pertaining to:

- an amendment to the Articles (other than those for which a unanimous vote is required);
- the admission of new Members;
- the exclusion of Members;
- the anticipated dissolution of the EIG;
- the approval of the Annual Budget of the EIG;
- the approval of the annual accounts of the EIG;
- any other resolutions to be taken by the meeting of the Members as referred to in the Articles.

The annual meeting of the Members which is to review the accounts of a financial year must be convened by the Managing Director or the Board to be held within six months of the closing of that financial year.

Any other decisions are deferred to the Board.

Chapter V. - EIG Accounts

Art. 20. Financial year. The financial year begins on 1 January and finishes on 31 December of each year.

Art. 21. EIG Accounts. The accounting of the EIG's operations is prepared on a regular basis.

The report on the financial year's operations, the inventory report, the annual accounts (the balance sheet, the profits and losses account and annexes), are submitted by the Managing Director, after review by the Board, to the meeting of the Members at least eight (8) business days prior to the annual meeting of the Members.

The accounts are drafted, for each financial year, in the same form and with the same evaluation method, except in case amendments are explicitly agreed to by the Board.

Art. 22. Allocation of Annual Results. The EIG is not itself involved in the distribution of profits or the allocation of profits or losses. A surplus for a year may be assigned partially or in full to the reserve accounts.

Chapter VI. - Winding up - Liquidation

Art. 23. Winding up. The EIG is wound up:

- By the decision of its Members, when taken at a meeting of the Members.
- By a court decision pronounced at the request of a Member as the consequence of a dispute amongst Members or groups of Members which threatens the working of the EIG, or for any other just cause.

- In case all the EIG's powers fall into one hand, or in case the retirement or revocation of one or several memberships leaves only one Member remaining in the EIG.

The death, incapacity, dissolution or bankruptcy of a Member does not lead to the dissolution of the EIG which continues to exist between the other Members (except by application of the previous paragraph).

Art. 24. Liquidation. The EIG is in liquidation from the moment of the decision of its winding up for any reason whatsoever.

The indication «Economic Interest Grouping» should then be followed by the indication «in liquidation». This indication, as well as the name of the liquidators, must figure in all deeds and documents issued by the EIG and addressed to third parties and specifically on all letters, bills, announcements and publications whatsoever.

The legal identity of the EIG continues to exist for the purpose of the winding up until this process is completed.

The liquidator(s) are designated by the meeting of the Members or by the court decision which pronounces the winding up.

In the absence of a decision designating a specific person, the Managing Director will act as liquidator.

The terms and conditions of the winding up process are specified by the decision which appoints the liquidator(s). In the absence of such terms and conditions, the winding up is performed according to the Law.

After paying the EIG's debts and the Members' current accounts, the remaining assets will be shared by the Members on the basis specified by the decision which appoints the liquidator. If assets are insufficient, the balance will be paid up by the Members on the same basis.

Chapter VII. - Disputes

Art. 25. Disputes. Any dispute or claim arising out of or in connection with the Articles, or the breach, termination or invalidity thereof, shall be settled by arbitration in accordance with the rules of the International Chamber of Commerce (ICC Arbitration). The arbitration tribunal shall be composed of at least three (3) arbitrators who will be mutually agreed upon by the Members involved in the dispute. If no such agreement is reached in the term of thirty (30) days, the ICC shall appoint at least three (3) arbitrators. The place of arbitration shall be Paris. The language of the arbitration shall be English. The Members agree to comply with the award that may be issued.

Chapter VIII. - Interpretation

Art. 26. Interpretation. The Articles are worded in English followed by a French translation; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding.

Fourth resolution

Further to the abolishment of the share capital, the meeting resolves to waive the rights of the members a reimbursement of the share capital and any share premium earlier paid to Taxand, which funds will remain definitely acquired by Taxand.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et quinze, le seize juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des membres du groupement d'intérêt économique établi au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Taxand» (ci-après, Taxand), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro C68, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 825 du 27 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1292 du 22 juin 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laetitia ZUANEL, employée, avec adresse professionnelle à Pétange.
L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laetitia ZUANEL, employée, avec adresse professionnelle à Pétange.
Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, en vertu de quarante-quatre (44) procurations données sous-seing sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que tous les membres représentant ensemble l'intégralité du capital social de Taxand, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Constat et approbation des formalités de convocation de l'assemblée.
2. Revue, reconnaissance et approbation de la liste des membres actuels.
3. Reformulation intégrale des statuts du Groupement afin de leur conférer la teneur telle que communiquée aux membres de Taxand ensemble avec la notice de convocation.
4. Suite à l'abandon du capital social, renonciation à nos droits à un remboursement du capital social et toute prime d'émission payée précédemment à Taxand, lesquels fonds restent définitivement acquis par Taxand.
5. Divers.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reconnaît et approuve que la présente assemblée a été dûment convoquée.

Deuxième résolution

L'assemblée reconnaît et approuve que les membres actuels de Taxand sont:

Membre	Forme juridique	Jurisdiction	Adresse du siège	Inscription
Bruchou, Fernandez	Limited Liability Company	Argentina	Ing. Enrique Butty 275 – Piso 11, CABA (1001)	n/a
Madero & Lombardi	Partnership	Australia	Buenos Aires, Argentina Level 9, 8 Chifley, 8-10 Chifley Plaza, Sydney, New South, Australia	Australian Business No. 89 690 832 091
Westgarth Taxand Austria	GmbH	Austria	Teinfaltstrasse 9/7, 1020 Vienna, Austria	Commercial register of the Commercial Court of Vienna, number FN 345446i
SteuerberatungsgmbH				
AB Taxand	BVBA	Belgium	Havenlaan 86c b113A, B- 1000 Brussels	RPR Brussels - 0877.117.451
BMA TAX - Consultoria & Assessoria Tributaria Ltda	Limited company	Brazil	Juscelino Kubitschek n° 1455, sala 101, 10° andar CEP 04543-011 - Itaim Bibi - Sao Paulo - SP, Brazil	CNPJ/MF: 10.199.971/0002-47
Gowling Lafleur	Limited Liability Partnership	Canada	2600-160 Elgin Street, Ottawa, Ontario, K1P 1C3, Canada	No. 199675859
Henderson LLP	Limited liability company	Chile	Isidora Goyenechea 2939, piso 5, Las Condes, Santiago, Chile	79.806.660-9
Barros & Errazuriz	Limited Company	China	Room 239 of B area, Changping Road No. 710, Shanghai, PR China 200040	Business license 310106000162325
Abogados Limitada Hendersen	Limited Company	China	Room 239 of B area, Changping Road No. 710, Shanghai, PR China 200040	Business license 310106000162325
Consulting Co., Ltd. Gomez-Pinzon	Corporation	Colombia	Calle 67 No 7 - 35 Oficina, 1204 Bogota, D.C. - Colombia	n/a
Zuleta Abogados S.A. Eurofast Global Ltd.	Limited company	Cyprus	5 Chytron str, AG. Omologites, 1075 Nicosia, Cyprus	HE168994

Bech-Bruun	Partnership	Denmark	Langelinie Allé 35, DK- 2100 Copenhagen	25 08 99 44
Attorneys at Law Borenus Ltd.	Limited Liability Company	Finland	Yrjönkatu 13 A, FI-00120 Helsinki	FI 01034608
Arsene Taxand	Société d'exercice libéral par actions simplifiée (Selas)	France	32, rue de Monceau, F- 75008 Paris	RCS 451609 606
Luther Rechtsanwaltsgesellschaft mbH	GmbH	Germany	Anna-Schneider-Steig 22, D-50678 Köln	Registergericht Köln, HRB 39853
Zepos & Yannopoulos	Law Firm	Greece	75, Katehaki & Kifissias Ave., GR-11525 Athens, Greece	Athens Bar Association Reg. N° 80045
PB Taxand	Partnership	Indonesia	Menara Imperium 27 th Fl., Jl. HR Rasuna Said Kav. 1, Jakarta 12980, Indonesia	Pemerintah Prov DKI Jakarta No: 09.03.6.70.00454
William Fry Tax Advisors Ltd	Company with limited liability	Ireland	1 st Floor, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland	Registry of Companies C.R.O 315255
Fantozzi & Associati	Studio Associato	Italy	Via Privata Maria Teresa 11, Milan	5528051005
Kojima Law Offices	Private Association	Japan	Gobancho Kataoka Bldg. 2- 7 Gobancho, Ciyoda-ku Tokyo 102-0076 Japan	n/a
Sojong Partners	Law Firm	Korea (Republic of)	9 th Floor (Yeoksam-dong, Gangnam Finance Center) 15, Teheran-ro, Kangnamqu, Seoul, Korea, 125-984	Seoul District Court - 114646-0028049
Atoz	Société anonyme	Luxembourg	1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg	RCS Luxembourg B 101128
Taxand Malaysia	Limited Company	Malaysia	Suite 13A.05, Level 13A, Wisma Goldhill, 67 Jalan Raja Chulan, 50200, Kuala Lumpur, Malaysia	Companies Commission of Malaysia - 745982-X
Avanzia Taxand	Limited liability company	Malta	Leicester Court Suite 2, Edgar Bernard Street, Gzira, GZR 1702 Malta	Registry of Companies - C 36275
RIM Tax Services	Company limited by shares	Mauritius	Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius	Registrar of Companies, Port Louis, n° 090631
Mijares Angoitia Cortes Y Fuentes, S.C.	Partnership	Mexico	Javier Barros Sierra 540, Torre I Piso 3 Oficina 304, Park Plaza, Santa Fe, Mexico, D.F. 01210 Mexico	Tax Identification Number MAC- 951213-SSA
Taxand Nederland BV	Limited liability Company	Netherlands	Piet Heinkade 133, NL- 1001 RJ Amsterdam	company number 588797650000
Advokatfirmaet Selmer DA	Partnership	Norway	Tjuvholmen Alle 1, 0252 Oslo, Norway	Norwegian Registry of Enterprises 947 739 611
Miranda & Amado, Abogados	Limited liability company	Peru	Av. Larco 1301, 20 th Floor, Miraflores, Lima, Peru	Registro de Personas Juridicas de Lima y Callao, Partida N° 11058127
Salvador & Associates	General Professional Partnership	Philippines	8F Tower One & Exchange Plaza, Ayala Triangle, Ayala Avenue, 1226 Makati City, Philippines	SEC Reg. No. PP200301253
Crido Taxand	Sp. Z.o.o.	Poland	ul. Grzybowska 5A, 00-132 Warszawa, Poland	Commercial Register Warsaw (Commercial

				Division) KRS 0000241059 980303974
Garrigues Portugal SLP	Limited Liability Company	Portugal	Av. da Republica n° 25-9, 1050-186 Lisboa, Portugal	
Alvarado Tax & Business Advisors LLC	Limited liability company	Puerto Rico	104 Acuarela Marginal Street, Guaynabo, PR 00969	Puerto Rico Department of State 4318
Taxhouse Srl	Limited liability company	Romania	79-81 Popa Savu Street, Monolit Building, 1 st Floor, Distruct 1, 011432 Bucharest, Romania	Bucharest Trade Registry, Ministry of Justice, Romania - J40/7994/18.05.2006
Pepeliaev Group	LLC	Russia	Krasnopresnenskaya nab. 12, Entrance 7, World Trade Center II, Moscow 123610, Russia	Moscow City Tax Office N3 of the Federal Tax Services, 7703
KhattarWong LLP	Limited Liability Partnership	Singapore	80 Raffles Place #25-01, UOB Plaza 1, Singapore 048624	Accounting and Regulatory authority - T12LL0001E
Edward Nathan Sonnenbergs Incorporated	Corporation	South Africa	150 West Street, Sandton, 2196 Johannesburg, South Africa	2006/018200/21
Garrigues Human Capital Services S-L-P	Sociedad Limitada Profesional	Spain	Hermosilla 3, E-28001 Madrid	Mercantile Register of Madrid, CIF B-83697128
Skeppsbron Skatt AB	Limited Liability Company	Sweden	Skeppsbron 20, 2tr, S-111 30 Stockholm	Corporate Identity Number 556641- 0220
Tax Partner AG	Aktiengesellschaft	Switzerland	Talstrasse 80, CH-8000 Zürich	Commercial Register of the Canton of Zurich n° CH- 020.3.008.065-6
Erdikler Taxand	Joint stock company	Turkey	Dr. Orhan Birman Is Merkezi Barbaros Bulvari No 149, Balmumcu, 34349 Istanbul	Istanbul Ticaret Odasi No: 513511
Egorov, Puginsky, Afanasief and Partners	Limited Liability Compan	Ukraine	38 Volodymyrska St., Kyiv, 01030 Ukraine	37729756
Alvarez & Marsel Taxand UK LLP	Limited Liability Partnership	United Kingdom	1 Finsbury Circus London EC2M 7EB.	England & Wales OC 33 2081
Alvarez and Marsal Taxand, LLC	Limited liability company	United States	c/o The Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, County of Newcastle, Delaware 19805, USA	Registry of Companies - 20- 1157630
Taxand Venezuela	Corporation	Venezuela	Av. Libertador con Av. Avila, Torre Xerox Piso 1, Offic. 1B, Bello Campo, Caracas 1060, Venezuela	Registry of Companies - J- 30681192-3

Troisième résolution

L'assemblée décide de reformuler intégralement les statuts de Taxand afin de leur conférer désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Formation - Objet - Catégories de Membres - Dénomination - Siège - Durée - Commission d'admission - Budget Annuel - Apports

Art. 1^{er} . Formation. Il existe entre les adhérents et les membres admis dans le futur (les Membres) un Groupement d'Intérêt Economique (le GIE) régi par la loi luxembourgeoise du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique (la Loi) et par tous textes subséquents ainsi que par les présents statuts (les Statuts), par les stipulations de tous contrat additionnel (la Charte Interne) et des règlements internes spécifiques (RIS) auxquelles les Membres ou certaines catégories de Membres devront adhérer de temps en temps.

Art. 2. Objet du GIE. Les objets du GIE sont (i) de faciliter le service aux clients de chaque Membre ainsi que les activités de marketing et de développement des affaires pour les Membres, (ii) de promouvoir le partage de connaissances entre les Membres et (iii) de créer, de maintenir, de développer et de gérer une marque de services pour compte de ses Membres.

La marque sera liée à l'activité des Membres consistant en des Services Fiscaux, c'est à dire des services de conseil fiscal prestés par les Membres, y inclus, sans limitation tous conseil d'imposition des sociétés, fiscalité locale, fiscalité internationale, fiscalité indirecte, fusions et acquisitions, représentations fiscales, litiges fiscaux et déclarations fiscales. Ces services fiscaux comprennent en outre tous services y liés directement ou indirectement, tels que des services comptables, à l'exclusion de toutes certifications de comptes.

Afin d'éviter tout doute, ces Statuts ne constituent pas un contrat d'association en ce qui concerne l'activité des Membres et chaque Membre demeure individuellement responsable de ses propres activités.

Le GIE peut accomplir tout acte ou opération légale qu'il considérera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Il ne peut accomplir les actes interdits par la Loi, notamment:

(i) exercer, directement ou indirectement, le pouvoir de direction ou de contrôle des activités propres de ses Membres ou d'une autre entreprise, notamment dans les domaines relatifs au personnel, aux finances, et aux investissements;

(ii) détenir, directement ou indirectement, aucune part ou action, quelle qu'en soit la forme, dans une entreprise Membre; la détention de parts ou d'actions dans une autre entreprise n'est possible que dans la mesure où elle est nécessaire pour atteindre l'objectif du GIE et où elle a lieu pour le compte de ses Membres;

(iii) réaliser des bénéfices pour son compte propre.

Art. 3. Catégories de Membres du GIE. Le GIE sera composé de deux catégories de Membres:

3.1 Les Membres de Base:

Les Membres de Base seront soumis aux droits et obligations standard, tels que définis plus en détail dans la Charte Interne.

3.2 Les Développeurs Principaux:

Les Développeurs Principaux seront soumis à des droits et obligations élargis et supporteront une contribution financière plus élevée au Budget Annuel du GIE, tel que défini plus en détail dans le Charte Interne.

3.3 Transferts entre catégories:

Un transfert entre catégories est possible avec date d'effet au 1^{er} janvier subséquent:

a) De Développeur Principal à Membre de Base

aa) Le Conseil a, à chaque instant avec effet au 1^{er} janvier subséquent, le pouvoir de transférer un Membre de Développeur Principal à Membre de Base, suivant décision motivée dans la situation où un Développeur Principal ne respecte plus les obligations imposées aux Développeurs Principaux ou ne remplit plus les critères afin d'être un Développeur Principal.

ab) Tout Développeur Principal peut décider avec un préavis d'au moins trois (3) mois de changer sa catégorie en Membre de Base avec effet au 1^{er} janvier subséquent.

b) De Membre de Base à Développeur Principal

Tout transfert de Membre de Base en Développeur Principal s'opérera sur invitation par le Conseil suivant les critères inclus dans la Charte Interne et sera soumis à une confirmation écrite d'acceptation de la part du Membre.

Art. 4. Objet des Membres du GIE. L'objet de chacun des membres du GIE est la prestation de services fiscaux.

Art. 5. Dénomination. Le GIE existe sous la dénomination de Taxand. Dans tous les actes et documents émanant du GIE destinés à des tiers en relation avec des opérations dûment approuvées par le Conseil de Gérance en application de l'article 14 des Statuts, cette dénomination devra toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots Groupement d'Intérêt Economique ou du sigle GIE, de l'indication précise du siège social du GIE, des mots Registre de Commerce et des Sociétés ou des initiales RCS suivis du numéro d'immatriculation.

Art. 6. Siège Social. Le siège du GIE est fixé à Senningerberg (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg et pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par résolution du Conseil de Gérance.

Art. 7. Durée. Le GIE est constitué pour une durée illimitée, commençant à courir à compter de la date de signature des Statuts.

Art. 8. Commission d'admission - Budget Annuel - Contribution au Budget Annuel.

8.1 Tout nouveau Membre sera redevable envers le GIE d'une commission d'admission qui sera fixée par l'Administrateur-Délégué en même temps que le Budget Annuel du GIE. La commission d'admission ne sera pas remboursable au Membres sortants.

8.2 L'Administrateur-Délégué élaborera un Budget Annuel pour le GIE et le soumettra pour validation au Conseil et pour approbation à l'assemblée des Membres.

8.3 Contribution au Budget Annuel

L'apport respectif de chaque Membre au Budget Annuel sera déterminé en accord avec le processus suivant:

1. Détermination par l'Administrateur-Délégué et validation par le Conseil des apports respectifs en accord avec le processus fixé dans la Charte Interne suivant des critères tels que PIB du pays par habitant, taux de facturation associé, nombre de professionnels, et toute autre mesure chiffrée pouvant être utilisée et tenant compte de la catégorie des Membres telle que définies à l'article 3 des Statuts.

2. L'assemblée des Membres décide annuellement d'accepter ou de rejeter le Budget Annuel et les apports respectifs.

Les dépenses du GIE sont couvertes par les appels de fonds effectués par l'Administrateur-Délégué auprès de chaque Membre, conformément aux règles précédentes.

Le GIE peut, pour autant que de besoin, avoir recours à toute forme de financement, notamment et sans que cette liste soit exhaustive, au moyen d'apports de fonds en capital, d'avances en compte courant, de cotisations, de facturation aux Membres des services rendus, et d'apports en industrie.

Chapitre II. - Droits et obligations des Membres - Admission - Retrait - Exclusion - Transfert d'adhésion

Art. 9. Droits et obligations des Membres. Les Membres du GIE (les Membres) bénéficient des droits et sont soumis aux obligations formulées dans les Statuts et la Charte Interne. Ces droits et obligations peuvent différer selon la catégorie de Membres.

Ils sont, notamment, saisis des résultats positifs ou négatifs du GIE, de même que du solde de liquidation, dès leur constatation par l'assemblée des membres, dans les conditions et proportions fixées par l'article 24 des Statuts.

Les Membres sont tenus des dettes du GIE, sur leur patrimoine. Ils sont solidaires, sauf convention contraire avec les tiers contractants. Dans leurs rapports entre eux, les Membres sont tenus des dettes du GIE en proportion de leur participation au Budget Annuel. Tout nouveau Membre du GIE sera exonéré des dettes nées antérieurement à son entrée dans le GIE.

Les Membres participent aux assemblées des Membres dans les conditions fixées aux articles 17 à 19 des Statuts.

Chacun des Membres a le droit d'utiliser les services du GIE pour toutes opérations entrant dans l'objet du GIE et telles que définies dans la Charte Interne. Le droit d'utilisation des services du GIE peut différer selon la catégorie des Membres.

Chacun des Membres, y compris les Membres qui se sont retirés et les Membres dont l'exclusion a été prononcée, s'engage à traiter comme strictement confidentielle toute information de quelque nature que ce soit, afférente au GIE, aux clients actuels ou potentiels de ses Membres, ou à toute personne ayant un lien direct ou indirect avec le GIE ou ses Membres. En cas de départ, l'obligation de confidentialité restera valable pour une période illimitée.

Art. 10. Admission. Le GIE peut admettre de nouveaux Membres, à condition que ceux-ci exercent une activité économique compatible avec l'objet du GIE tel que défini à l'article 2 des Statuts.

L'admission de nouveaux Membres sera proposée par le Conseil et décidée par l'assemblée des Membres.

Les termes et conditions de l'admission de nouveaux Membres seront repris dans la Charte Interne à laquelle les nouveaux Membres devront adhérer en même temps qu'aux Statuts.

Art. 11. Retrait. Tout Membre peut se retirer à tout moment, avec ou sans indication de motif, en adressant un préavis de six (6) mois au Conseil ou avec un préavis plus court tel qu'approuvé par le Conseil, envoyé au siège du GIE.

Le Membre qui se retire du GIE reste engagé solidairement à l'égard des créanciers du GIE dont la créance est née antérieurement à la date d'effet du retrait.

Le Membre qui se retire ne bénéficiera d'aucun avantage pécunier ni d'un droit au remboursement d'apports au Budget Annuel déjà effectués ou restant dus; il n'aura aucun droit sur la marque de service ni d'une manière plus générale sur les droits de propriété intellectuelle détenus par le GIE.

Art. 12. Exclusion. L'exclusion d'un Membre peut être prononcée à tout moment par une assemblée des Membres sur proposition du Conseil, dans le cas de troubles graves causés par le Membre, dont l'exclusion est proposée, ou pour un ou plusieurs des motifs ci-après énoncés:

1. En cas de non-respect de ses obligations par ledit Membre des obligations imposées par les Statuts, la Charte Interne ou les RIS, et de manquements à y remédier dans les meilleurs délais.

2. En cas de cession totale ou partielle de l'activité du Membre, par fusion, scission, absorption par ou cession à une société/entreprise tierce au GIE ou à un autre Membre du GIE sans l'accord préalable et écrit du Conseil.

3. En cas d'une ou de plusieurs modifications dans le capital dudit Membre entraînant directement ou indirectement un changement du pouvoir de direction de la gestion et de la politique du Membre, que ce soit par le biais de titres avec droit de vote, par contrat ou d'une quelconque autre manière sauf l'accord préalable et écrit du Conseil. Ceci s'applique également en cas de réorganisation du Membre suite à une procédure d'insolvabilité supervisée par les cours.

4. En cas de liquidation, faillite, insolvabilité, décès, incapacité du Membre.

5. En cas de non-respect par le Membre d'une des conditions de base précisées dans la Charte Interne du GIE sur laquelle le GIE est basé, en ce qui concerne son objet.

6. En cas de violation par le Membre de la confidentialité de l'information discutée aux réunions et d'autres échanges d'information relatifs à la stratégie du GIE.

7. En général en cas de trouble grave ou risque de trouble, au fonctionnement du GIE.

8. En cas de non-participation aux réunions du GIE pendant plus d'un an, et non communication avec les autres Membres ou avec l'Administrateur-Délégué pendant cette période.

9. En cas de non-respect des obligations de paiement ou d'autres obligations considérées comme une cause d'exclusion par les Membres.

Le Membre dont l'exclusion est l'objet du vote ne peut participer au vote.

Dans l'hypothèse d'une exclusion d'un Membre, le GIE continue à exister entre les Membres restants.

Le Membre exclu du GIE reste engagé solidairement à l'égard des créanciers du GIE dont la créance est née antérieurement à la date d'effet de son exclusion.

Le Membre exclu ne bénéficiera d'aucun avantage pécunier ni d'un droit au remboursement d'apports au Budget Annuel déjà effectués ou restant dus; il n'aura aucun droit sur la marque de service ni d'une manière plus générale sur les droits de propriété intellectuelle détenus par le GIE.

Le Membre exclu doit sans délai faire disparaître de ses documents sociaux toutes références au GIE.

De temps à autre, les Membres du GIE peuvent spécifier quels événements sont à considérer comme troubles graves, et peuvent résulter en l'exclusion du Membre. Ils peuvent le faire dans la Charte Interne.

Art. 13. Transfert d'adhésion. Aucun Membre ne pourra transférer son adhésion à un tiers ou à un autre Membre.

Chapitre III. - Administration du GIE

Art. 14. Conseil d'Administration - Administrateur-Délégué.

14.1 Gestion du GIE

Le GIE est géré par un Conseil d'Administration (le Conseil) composé d'un maximum de quinze (15) membres, sur lesquels jusqu'à 25% sont délégués par les Membres de Base et le reste par les Développeurs Principaux. Le Conseil coordonne et organise les activités du GIE.

14.2. Nomination et révocation des membres du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés et révoqués - avec ou sans indication de motifs - par l'assemblée des Membres pour un terme de cinq (5) ans. Les mandats sont renouvelables. Le Conseil élira parmi ses membres un président du Conseil.

En cas de décès, d'incapacité ou de révocation d'un membre du Conseil, le Conseil nommera un nouveau membre délégué par la catégorie concernée des Membres. La nomination sera temporaire et doit être soumise à ratification à la prochaine assemblée des Membres. Si la nomination n'est pas ratifiée, les délibérations et actes du Conseil faits pendant cette période intérimaire, resteront néanmoins valides.

14.3 Pouvoirs du Conseil

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition rentrant dans les objets du GIE.

Dans ses relations avec des tiers, le Conseil détient tous pouvoirs pour agir au nom du GIE en toutes circonstances et afin de mener à bien et approuver tous actes et opérations en accord avec les objets du GIE, à la condition que les stipulations de cet article auront été respectées.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée des membres, sont de la compétence du Conseil.

Le GIE sera engagé en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) membres quelconques du Conseil.

Tout différend impliquant le GIE soit comme partie demanderesse ou comme partie défenderesse, sera géré au nom du GIE par son Conseil, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

14.4 Délégation de pouvoirs - Administrateur-délégué

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs de gestion quotidienne du GIE à un administrateur, nommé administrateur-délégué.

L'Administrateur-Délégué est autorisé à agir au nom et pour compte du GIE en toutes circonstances. Il exercera les droits dans les limites de l'objet du GIE et dans les limites des Lois, des Statuts, de la Charte Interne, les restrictions imposées par le Conseil, le plan financier et le Budget Annuel.

Le Conseil peut aussi déléguer la gestion de certaines affaires du GIE ou d'une branche spécifique à un ou plusieurs administrateurs, et conférer des pouvoirs pour des actions déterminées à un ou plusieurs mandataires, sélectionnées parmi son sein ou non.

14.5 Convocation de réunions du Conseil - Résolutions prises par le Conseil

Le Conseil se réunit sur convocation écrite de son président ou de deux administrateurs quelconques, adressée dans un délai de cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, excepté dans des situations urgentes, dans lesquels cas la nature de l'urgence devra être décrite dans la convocation. La personne qui convoque la réunion, en fixe l'ordre du jour. Il peut être fait abstraction de la notice de convocation par accord écrit, par télécopie ou tout autre moyen de communication. Une notice de convocation séparée ne sera pas nécessaire pour des réunions tenues en des lieux et heures fixées dans des résolutions adoptées par le Conseil.

Tout membre du Conseil peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication un autre membre du Conseil comme son mandataire. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un maximum de deux (2) de ses collègues.

Le président du Conseil préside les réunions. En son absence, les membres du Conseil présents désignent un président de la réunion.

Le Conseil délibère valablement si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, la voix du président de la réunion est prépondérante.

Les résolutions du Conseil sont documentées par des procès-verbaux constatant signés par le président de la réunion. Des copies d'extraits de tels procès-verbaux à produire en justice ou autrement sont valablement certifiées par le président ou deux membres quelconques du Conseil.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du Conseil, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents pris ensemble constitueront la preuve d'adoption de ces résolutions.

Chaque membre du Conseil et tous les membres peuvent participer aux réunions du Conseil par conférence call ou par tout autre moyen de communication permettant aux personnes participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

14.6 Limitation des pouvoirs de l'Administrateur-Délégué

L'Administrateur-Délégué ne prendra pas, sans l'accord préalable du Conseil, des décisions relatives à:

- a. l'adoption d'un plan opérationnel ou d'un budget ou toute modification y afférente;
- b. l'exécution, la permission ou l'approbation des transactions suivantes impliquant le GIE:
 - (i) paiements par le GIE en dehors des affaires courantes de montants excédant cinquante mille Euro (EUR 50.000);
 - (ii) offres pour acquisitions ou contrats avec des coûts estimés excédant cinquante mille Euro (EUR 50.000) pendant une année;
 - (iii) engagements d'acquisition ou de disposition d'actifs ou propriétés d'une valeur totale excédant cinquante mille Euro (EUR 50.0000);
 - (iv) locations impliquant des paiements excédant cinquante mille Euro (EUR 50.000) par année ou obligations pour le GIE s'étalant sur plus d'une année, excédant un montant total de cinquante mille Euro (EUR 50.000);
 - (v) dépenses en capital en plus de celles ou autres que celles prévues dans le Budget Annuel approuvé par les Membres ou dépenses en capital pour des postes individuels excédant cinquante mille Euro (EUR 50.000);
 - (vi) prise de, assumption de, garantie de ou la fait de devenir débiteur de toute dette excédant cinquante mille Euro (EUR 50.000);
 - (vii) prêt de fonds ou d'actifs du GIE;
 - (viii) revue, exécution ou approbation d'assurances ou autres plans, pratiques ou règlements du GIE;
- c. embauche, renouvellement, promotion de tout employé du GIE, mais l'Administrateur-Délégué pourra embaucher, promouvoir, renouveler, ou licencier tout employé du GIE dans le cadre de ce qui est prévu au Budget Annuel;
- d. création de nouveaux postes exécutifs ou directeurs au sein du GIE;
- e. engagement de ou transactions sur litiges avec un coût ou une valeur estimée de plus de cinquante mille Euro (EUR 50.000) ou autrement payer, régler, décharger, renoncer ou satisfaire toute demande, dette ou obligation autre que le paiement, décharge ou satisfaction dans le cadre courant des affaires en accord avec des pratiques établies;
- f. changement d'un principe significatif relatif à la fiscalité, la comptabilité, le tenue des comptes ou tenue des documents du GIE ou relatifs aux élections ou postes;
- g. approbation d'honoraires de consultants excédant cinquante mille Euro (EUR 50.000);

De temps en temps, le Conseil peut limiter davantage les pouvoirs de l'Administrateur-Délégué. Ceci pourra être effectué au moyen de résolutions prises par le Conseil et communiquées à l'Administrateur-Délégué.

L'Administrateur-Délégué a le droit de conférer des procurations spéciales pour des affaires spécifiques à un ou plusieurs mandataires.

Art. 15. Charte Interne. Les Membres peuvent, s'ils le désirent, voter par une assemblée des Membres une charte interne (la Charte Interne), qui fixe les aspects administratifs du GIE.

La Charte Interne peut être modifiée par une assemblée des Membres, sur proposition du Conseil.

Art. 16. Règlements Internes Spécifiques (RIS). L'Administrateur-délégué peut de temps en temps émettre des RIS, lesquels doivent être validés par le Conseil. Les RIS peuvent s'appliquer à tous les membres ou à une catégorie de Membres seulement. Suivant le sujet, les Membres auxquels le RIS s'appliquera devront y adhérer.

Chapitre IV. - Assemblées des Membres - Droits de vote

Art. 17. Convocation - Procédure. Chaque Membre doit désigner un délégué permanent aux fins d'assister aux assemblées et conférences téléphoniques des Membres. Le délégué permanent peut être remplacé en cas de besoin, pour chaque assemblée ou conférence téléphonique.

Les assemblées des Membres sont convoquées par l'Administrateur-Délégué ou par le Conseil, soit de leur propre initiative, soit à la demande d'un ou de plusieurs Membres. Elle peut également être convoquée, en cas d'urgence, par un mandataire désigné en justice.

Une assemblée doit être convoquée si dix pourcent (10%) des Membres, incluant au moins un (1) Développeur Principal ou vingt-cinq pourcent (25%) des Membres le requièrent.

En cas de liquidation, les assemblées des Membres sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les convocations contiennent l'ordre du jour de l'assemblée et sont adressées aux Membres par lettre recommandée ou courrier électronique avec accusé de réception quinze (15) jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée. Doivent être joints à la convocation écrite tous documents nécessaires à l'information des Membres.

La personne qui convoque l'assemblée décidera de quelle manière pratique les décisions seront prises, par vote écrit, par vote électronique ou par vote exprimé lors d'une réunion.

Les assemblées des Membres sont présidées par l'Administrateur-Délégué ou, à défaut, par tout autre membre du Conseil ou par toute personne mandatée par l'Administrateur-Délégué à cet effet. Si la convocation n'a pas été lancée par l'Administrateur-Délégué ou un membre du Conseil, l'assemblée des Membres est présidée par le mandataire de justice ou le liquidateur qui a convoqué l'assemblée des Membres.

Un Membre peut donner procuration à un autre Membre de la même catégorie afin de le représenter lors d'une assemblée des Membres.

Chaque Membre dispose d'une voix et, le cas échéant, des voix des Membres qu'il représente.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, couchés sur un registre spécial et signés par le Président de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés conformes par l'Administrateur-Délégué ou par tout membre du Conseil.

Art. 18. Vote unanime. Les résolutions suivantes ne peuvent être prises qu'avec un vote unanime:

- une modification de l'objet du GIE;
- une modification du nombre de votes attribués à chaque Membre;
- une modification des conditions de prise de décisions;
- une modification des parts contributives de chacun des Membres.

Art. 19. Majorité requise pour d'autres résolutions. Une double majorité de soixante-dix pourcent (70%) des Développeurs Principaux et de cinquante pourcent (50) de tous les Membres, sans condition de quorum minimal est requise pour les résolutions relatives à:

- une modification des Statuts (sauf sur les points pour lesquels un vote unanime est requis);
- l'admission de nouveaux Membres;
- l'exclusion de Membres;
- la dissolution anticipée du GIE;
- l'approbation du Budget Annuel du GIE;
- l'approbation des comptes annuels du GIE;
- toutes autres résolutions devant être prises par l'assemblée des Membres suivant les Statuts.

L'assemblée annuelle des Membres appelée à statuer sur les comptes d'un exercice comptable doit être appelée par l'Administrateur-Délégué ou le Conseil de sorte à être tenue endéans les six mois de la clôture de l'exercice comptable.

Toutes autres décisions sont de la compétence du conseil.

Chapitre V. - Comptes du GIE

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes du GIE. Il est tenu une comptabilité régulière des opérations du GIE.

Le rapport sur les opérations de l'exercice, l'inventaire, les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes), sont soumis par l'Administrateur-Délégué, après revue par le Conseil d'Administration à l'assemblée des Membres au moins huit (8) jours ouvrables avant la date de l'assemblée annuelle des Membres.

Les comptes sont établis, pour chaque exercice social, selon le même format et les mêmes méthodes d'évaluation, sauf si des modifications sont approuvées expressément par le Conseil d'Administration.

Art. 22. Affectation des résultats annuels. Le GIE ne donne pas lieu, par lui-même, à réalisation et partage de bénéfices. Un surplus d'une année peut être affecté en totalité ou en partie à un compte de réserves.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution. Le GIE est dissous:

- Par décision de ses Membres, prise en assemblée des Membres.
- Par décision judiciaire prononcée à la demande d'un Membre lorsqu'il existe entre les Membres ou des groupes de Membres une mésentente telle qu'elle empêche le fonctionnement des organes du GIE, ou pour tout autre juste motif.
- En cas de réunion de tous les droits dans le GIE en une seule main ou dans le cas où, à la suite du retrait ou de l'exclusion d'un ou de plusieurs Membres, le GIE ne comprendrait plus qu'un seul Membre.

Le décès, l'incapacité, la dissolution, la mise en faillite d'un Membre n'entraîne pas la dissolution du GIE qui subsiste entre les autres Membres (sauf en cas d'application de l'alinéa précédent).

Art. 24. Liquidation. Le GIE est en liquidation dès l'instant de sa dissolution pour quelque cause que ce soit.

La mention «Groupement d'intérêt économique» doit alors être suivie de la mention «en liquidation». Cette mention, ainsi que le nom des liquidateurs doivent figurer sur tous les actes et documents émanant du GIE destinés à des tiers et notamment dans toutes lettres, factures, annonces et publications diverses.

La personnalité morale du GIE subsiste pour les besoins de la liquidation jusqu'à clôture de celle-ci.

Le ou les liquidateurs sont désignés par l'assemblée des Membres ou par la décision judiciaire qui prononce la dissolution.

A défaut d'une décision nommant une personne spécifique, l'Administrateur-Délégué agira comme liquidateur.

Les modalités de la liquidation sont fixées par la décision qui nomme le ou les liquidateurs. A défaut, ces modalités sont fixées par la Loi.

Après paiement des dettes du GIE et des comptes courants des Membres, l'excédent d'actif est réparti entre ceux-ci dans les proportions fixées par la décision qui nomme les liquidateurs. En cas d'insuffisance d'actif, l'excédent est supporté par les Membres dans les mêmes proportions.

Chapitre VII. - Litiges

Art. 25. Litiges. Tout litige ou action issue de ou en relation avec les Statuts, ou le non-respect, la résiliation ou l'invalidité des Statuts, sera soumise à l'arbitrage suivant les règles de la Chambre de Commerce Internationale (Arbitrage CCI). Le tribunal arbitral sera composé d'au moins trois (3) arbitres, mutuellement désignés par les Membres impliqués dans le litige. Lorsqu'aucun accord n'intervient sur cette désignation endéans trente (30) jours, la CCI désignera au moins trois (3) arbitres. L'arbitrage aura lieu à Paris. L'arbitrage sera tenu en langue anglaise. Les Membres conviennent de respecter toute sentence arbitrale qui sera rendue.

Chapitre VIII. - Interprétation

Art. 26. Interprétation. Les Statuts sont rédigés en anglais, suivi d'une traduction française. En cas de contradictions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Quatrième résolution

Suite à l'abandon du capital social, l'assemblée décide de renoncer aux droits des membres à un remboursement du capital social et toute prime d'émission payée précédemment à Taxand, lesquels fonds restent définitivement acquis par Taxand.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Zuanel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juin 2015. Relation: EAC/2015/14067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015116016/1002.

(150124602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

RCA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 174.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115909/9.

(150124013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Rentalia S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 183.623.

La société TEAMAUDIT S.A., Réviseur d'Entreprises Agréés, ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'examen des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 2014 et 2015.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour RENTALIA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015115913/14.

(150124117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

REO Spaldingtor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 131.937.

Il résulte de la décision des actionnaires en date du 23 juin 2015 que:

- Monsieur Aarnes Pedersen, né le 26/01/1978 à Porsgrunn, (Norvège) et demeurant professionnellement à 0760 Oslo (Norvège), 11B, Finnhaugveien est nommé avec effet immédiat nouveau gérant en remplacement de Monsieur Roald Albrigtsen, démissionnaire.

- Le conseil de gérance se compose comme suit:

* Monsieur Marcus Kruus, gérant

* Monsieur Stian Nicolai Sobyskogen, gérant

* Monsieur Aarnes Pedersen, gérant

- Les mandats des gérants se termineront lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015115914/20.

(150124497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

RO International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 134.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015115921/11.

(150124753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

RI Menora Finco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 171.972.

Extrait des résolutions adoptées en date du 7 juillet 2015, lors de la tenue du Conseil d'Administration de la Société RI Menora Finco S.A.

- La démission de Nicolas MILLE de sa fonction d'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} juillet 2015.

- La cooptation de Melle Alexandra DALLÜGE, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2015 et ce jusqu'au 26 septembre 2018, a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RI Menora Finco S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115916/18.

(150124746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Rocamala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 159.984.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015115922/10.

(150124793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

3B4Sports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 164.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 7 juillet 2015

L'assemblée a pris acte et a approuvé les démissions de M. Davy Beaucé, Mme Jana Olesky, M. Christophe Gammal, Mme Daphné Charbonnet, M. Xavier Robert de leurs fonctions d'administrateurs de classe A de la Société avec effet au 7 juillet 2015.

En conséquence de ces démissions, l'assemblée a décidé de nommer à compter du 7 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes annuels pour l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2020 (i) M. Lin Zhang, de résidence professionnelle au Wanda Plaza B, 93 Jianguo Road, 100022 Beijing, Chine, (ii) M. Jack Gao, de résidence professionnelle au Wanda Plaza B, 93 Jianguo Road, 100022 Beijing, Chine (iii) M. Christiaan van Arkel, de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et (iii) Mme Anne Bölkow, de résidence professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Lin Zhang, administrateur de classe A;
- M. Jack Gao, administrateur de classe A;
- M. Christiaan van Arkel, administrateur de classe A;
- Mme Anne Bölkow, administrateur de classe A; et
- M. Wolfgang Streit, administrateur de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3B4Sports S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015117639/26.

(150125488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Rosny S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 34.826.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

ROSNY S.A., SPF

Référence de publication: 2015115924/15.

(150124181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

RP Kosmoscenter S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 124.841.

Extrait des résolutions des associés de la Société datées du 3 juillet 2015

En date du 3 juillet 2015, les associés de la Société ont décidé de requalifier le mandat d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant de classe A, en gérant de la Société avec effet au 2 juin 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115927/15.

(150124942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

RP Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 139.129.

La société RP SOLUTIONS SA (RCS B 139.129) décide de nommer la Fiduciaire Luxembourg Paris Genève Sarl (RCS B 84.426) ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, le 15-17, avenue Guillaume, comme dépositaire de ses actions au porteur en date du 13 juillet 2015.

Alain MARSCHALLIK

Administrateur unique

Référence de publication: 2015115928/12.

(150124631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

S.N. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 147.108.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 mai 2014 à Bertrange

L'Associé unique de la société SN GROUP a pris la résolution suivante:

1. L'Associé unique décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Stéphane Nonnweiler, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, Am Dall, 2, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015115931/12.

(150124863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Saharchitects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 33, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115934/9.

(150124250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Scarpia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.593.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 8 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société.

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115939/16.

(150125115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Servicios Ferroviarios Europeos, S. de R.L., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 300.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 143.817.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 29 juin 2015 que:

- La démission de Monsieur Brian G. Pearson, avec effet au 29 juin 2015, de son poste de gérant de catégorie B, a été acceptée;

- Monsieur Daniel L. Hynek, né le 21 novembre 1961 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 427, West 12th street, USA - 64105 Kansas City, Missouri, a été nommé en tant que gérant de catégorie B, avec effet au 29 juin 2015 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115943/18.

(150124589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Studio Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 54, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.804.

Les statuts coordonnés à la date du 2 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015116008/11.

(150125030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Société de Participations et d'Investissements luxembourgeoise S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.556.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 9 juillet 2015

1. Le Conseil d'Administration acte la démission avec effet au 22 juin 2015, de Monsieur Guillaume Scroccaro de son mandat d'Administrateur de la société,

2. Le Conseil d'Administration décide de coopter, avec effet au 22 juin 2015, au poste d'Administrateur Madame Carole Coïß, employée privée, née le 27 mai 1974 à Raon-L'Etape, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015115946/16.

(150124363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Société Civile Immobilière P. WAGNER-SCHAUS, Société Civile.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg E 66.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 1^{er} juin 2015. Relation 1LAC/2015/16786, que la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE P. WAGNER-SCHAUS (la «Société») a été dissoute et liquidée suite à non-prorogation dans les délais, fait confirmé expressément par tous les actionnaires.

Les livres et les documents sociaux de la Société resteront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-9905 Troisvierges, 31, Grand-Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Maître Frank Molitor.

Référence de publication: 2015115947/17.

(150124426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

SBR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 413.532,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 161.758.

Il est à noter que l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la lettre de démission de Monsieur Martin Eckel en date du 18 juin 2015 de son mandat de gérant de la Société avec effet au 3 juillet 2015;

- de nommer Virginie Vely, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvelle gérante de la Société avec effet au 3 juillet 2015 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de

Madame Virginie Vely, gérante,

Madame Stéphanie Duval, gérante,

Monsieur Richard Stone, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SBR Holdings S.à r.l.

Stéphanie Duval

Mandataire

Référence de publication: 2015115976/21.

(150124606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Société Industrielle HMM, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.180.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la société du 26 juin 2015

En date du 26 juin 2015, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréée et ce, pour les comptes se clôturant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015115948/14.

(150124656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Solar World Invest Fund SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 181.280.

—
Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale en date du 26 juin 2015

- que le mandat de réviseur d'Entreprises Agréé de la société Mazars Luxembourg S.A., ayant son adresse au 10A rue Henri M. Schnadt, L- 2530 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturant au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015115949/16.

(150125085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Spires Barnet (UK) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 186.899.

—
Les parts sociales de la Société ont été transférées en date du 26 mai 2015.

Les 13 000 parts sociales sont désormais détenues par:

AIMCO R.E. Holdings (Luxembourg) V S.à.r.l. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 175760.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Spires Barnet (UK) S.à.r.l.

Mandataire

Référence de publication: 2015115952/16.

(150124022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 110.533.

—
In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

“Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l.” having its registered office at 12 rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg, registered with the with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg section B number 110.534, owner of five hundred (500) shares,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on January 16th, 2014.

Such proxy initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole and actual shareholder (the “Sole Shareholder”) of “Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l.» having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on August 26th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 3 of 2nd January 2006,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.533 (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act the following resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Decision to:
 - a. allow any manager to participate in a meeting of the board of managers by conference call;
 - b. allow a resolution of the board of managers to be passed by unanimous consent in writing;
 - c. specifically define what the notice period required for the convening of a board of managers would be;
 - d. allow for such notice to be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or any electronic means of each manager;
 - e. grant authority to any one manager to commit the Company towards third parties by their sole signature.
2. Subsequent amendment to article 11 of the Articles of the Company in order to reflect the changes;
3. to confer all and any powers to any employee at Praxis Luxembourg S.A. in order to implement the changes hereinabove proposed;
4. any other business.

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to:

- allow any manager to participate in a meeting of the board of managers by conference call;
- allow a resolution of the board of managers be passed by unanimous consent in writing;
- set the notice period required for the convening of a meeting of the board of managers at two days and that this notice may be waived prospectively or retrospectively in writing or via any electronic means;
- grant authority to any manager of the board of managers to commit the Company towards third parties by their sole signature.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

A manager or his manager's representative may validly participate in a meeting of the board of managers through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a meeting of the board of managers, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing, and expressed by cable, e-mail, facsimile or any other means of communication, signed by all the managers (or in relation to any manager, his manager's representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of the board of managers duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the managers concerned.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' notice of a meeting of the board of managers shall be given in writing, by e-mail, by facsimile or any other means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The board of managers may validly debate and take decisions at a meeting of the board of managers without complying

with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities by unanimous consent prospectively or retrospectively either in writing, by e-mail, facsimile or any other means of communication. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Towards third parties, any manager has under his sole signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.”

Third resolution:

The Sole Shareholder decides to confer all and any powers to any employee at "Praxis Luxembourg S.A." having its registered office at 55, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg (RCS Luxembourg B 148.480) in order to implement the changes hereinabove proposed.

Costs

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand seventy-seven euro (EUR 1,077.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the present deed.

Following the French translation:

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné

A comparu:

“Mozaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l.” ayant son siège social au 12 rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 110.534, propriétaire de cinq cents (500) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 janvier 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de “Mosaic Finance (Luxembourg) S.à r.l.» ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix L-1913 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 3 le 2 janvier 2006,

immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 110.533 (la “Société”).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de:
 - a. permettre à tout gestionnaire de participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique;
 - b. permettre une résolution du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité par écrit;
 - c. définir précisément ce que la période de préavis requise pour la convocation d'un conseil de gérance serait;
 - d. permettre un tel avis à être levée, soit prospective ou rétrospective, par le consentement par écrit ou par voie électronique de chaque gestionnaire;
 - e. donner pouvoir à tout gérant à engager la Société envers les tiers par la seule signature.
2. Modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société afin de refléter les changements;
3. de conférer tous pouvoirs à tout employé à Praxis Luxembourg SA afin de mettre en oeuvre les changements ci-dessus proposées;
4. toute autre entreprise.

Première résolution:

L'Associé Unique décide de:

- permettre à tout gestionnaire de participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique;

- permettre une résolution du conseil de gérance être adoptée par consentement unanime écrit.
- fixer le délai de préavis requis pour la convocation d'une réunion du conseil de gérance à deux jours, et que cet avis peut être levée prospective ou rétrospective par écrit ou par tout autre moyen électronique;
- donner autorité à tout gérant de conseil de gérance à engager la Société envers les tiers par la seule signature.

Deuxième résolution:

L'Associée Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 11.** La société est administrée par deux gérants au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Un gérant, ou le représentant de ce gérant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou toute autre forme équivalente de communication pour autant que lesdits moyens permettent à chaque participants pendant ladite réunion d'être entendu et de communiquer les uns les autres tout au long de la réunion. Chaque participant à la réunion du conseil de gérance utilisant lesdits moyen de communication est réputé être présent à la réunion et doit être prise en compte dans le quorum et aura le droit voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette façon par les administrateurs, et pour l'application de ces statuts, seront réputées valablement et effectivement conclu lors d'une réunion du conseil de gérance, bien que le nombre nécessaire d'administrateur présent physiquement soit inférieur pour constituer le quorum.

Une résolution écrite, et exprimée par câble, email, fax ou tout autre moyen de communication, signée par tous les administrateurs (ou par le représentant d'un administrateur) sera considérée aussi valable et efficace que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents dans la forme, comme si signées par ou pour le compte d'un ou de plusieurs administrateurs.

Excepté les cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes devant assister à la réunion, un préavis d'au moins deux jours doit être donné pour chaque réunion du conseil de gérance, soit par écrit, email, fax ou tout autre moyen de communication. Chacun de ces préavis doit préciser l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'agenda du jour et les affaires à traiter. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions lors d'une réunion du conseil de gérance sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les administrateurs ont renoncé aux exigences et formalités de convocation par consentement unanime prospective ou rétrospective soit par écrit, par e-mail, fax ou tout autre moyen de communication.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un agenda préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

Envers les tiers, chaque gérant a sous sa seule signature les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances. Dans ses rapports avec l'administration publique, la société est valablement représentée par un gérant, dont la signature engage juridiquement l'entreprise.»

Troisième résolution:

L'Associée Unique décide de conférer tous pouvoirs à tout employé à «Praxis Luxembourg S.A.» ayant son siège social au 55, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg (RCS Luxembourg B 148.480) afin de mettre en oeuvre les changements ci-dessus proposées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille soixante-dix-sept euros (1.077,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: LAC/2014/6858. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015117239/2.

(150125517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société daté du 26 juin 2015 que:

I. l'assemblée générale a accepté la démission de M. John STEVENSON de son mandat d'administrateur à compter du 30 septembre 2014;

II. l'assemblée générale a approuvé la nomination de M. Steve LEA, né au Royaume-Uni, le 23 août 1956, demeurant Woodcutters, Devils Highway, Riseley, Berkshire, RG7 1XR, Royaume-Uni, en qualité d'administrateur de la Société à compter du 1^{er} octobre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2016 statuant sur les comptes 2015;

III. l'assemblée générale a renouvelé les mandats d'administrateurs de Monsieur Keith TILLEY et Monsieur Robert C.SINGER jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2016 statuant sur les comptes 2015;

IV. l'assemblée générale a renouvelé le mandat du réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. jusqu'à l'assemblée générale qui sera tenue en 2016 statuant sur les comptes 2015.

A Luxembourg, le 8 juillet 2015.

*Pour les actionnaires**Le mandataire*

Référence de publication: 2015115958/20.

(150124146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Spring Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.804.125,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.524.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 10 juillet 2015:

1. que la démission de Mme. Virginia Strelen en tant que gérante de classe A est acceptée avec effet au 10 juillet 2015;
2. que Mme. Federica Samuelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvelle gérante de classe A avec effet au 10 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115953/15.

(150124938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Starwood Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 86.942.819,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.278.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015115954/10.

(150124417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sefina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.176.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société, extraordinairement en date du 8 juillet 2015

L'actionnaire unique de la Société décide de renouveler, jusqu'à l'issue de l'approbation par l'actionnaire unique de la Société des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2015, le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Sébastien FRANÇOIS, administrateur B,

- Monsieur Daniel ADAM, administrateur B.

L'actionnaire unique de la Société décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, MAYFAIR AUDIT S.à r.l. jusqu'à l'issue de l'approbation par l'actionnaire unique de la Société des comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115981/17.

(150123865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

StarTeq S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 176.786.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jean-Benoit Lachaise, administrateur de la société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Poniatowski Stanislas, administrateur de la société, est la suivante: route touristique 44, 3963 - Crans-Montana - Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115955/12.

(150124597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sud Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 19, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 148.388.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 13 juillet 2015

Il résulte des décisions des associés que les mandats des gérants sont renouvelés pour une durée indéterminée:

Le mandat de gérant de Monsieur VERGEYNST Michel, demeurant à L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck, est renouvelé pour une durée indéterminée.

Le mandat de gérant de Monsieur Antoine GENTILE, demeurant à F-57650 Fontoy, 42, Cottages de la Vallée, est renouvelé pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015115957/14.

(150124772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sunny Pastures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.793.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 27 septembre 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Sunny Pastures S.à r.l., B 155793, ayant son siège social, jusqu'au 1^{er} septembre 2014, au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; et

- Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Severine Canova / Damien Nussbaum

Référence de publication: 2015115959/15.

(150123811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Sophielux 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 173.828.

Extrait de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la société tenue le 25 juin 2015

Le mandat de Monsieur Xavier Urbain, né le 12 Janvier 1957 à Angers (France), demeurant au Wilenstrasse 163, 8832 Wilen, Suisse, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2015116001/13.

(150124492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

Il résulte de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juin 2015 de la Société que les mandats de Madame Myriam DETOURBET, Madame Victoria E. SILBEY et Monsieur Dean-Barry GLUYAS en tant qu'administrateur ont été prorogés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes 2015.

A Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Pour les actionnaires

Un Mandataire

Référence de publication: 2015115960/14.

(150124134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Swiss Life Funds (Lux) Global Infrastructure Opportunities S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.337.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 16 juin 2015

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2016, PricewaterhouseCoopers Société Coopérative en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, résidant professionnellement au 2, Rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015115962/14.

(150123899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

THS Kingsway Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.534.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of the month of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of "THS KINGSWAY FUND" (hereafter referred to as the "Fund" or the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé having its registered office at 15, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated as a Luxembourg company under the form of a "société anonyme" pursuant to a deed passed before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, on 10th May 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No 1345, on 7th June 2013.

The Meeting was presided by Mr. Hugues de Monthébert, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Sylvia Sillitti, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Arnaud Pierre, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

112268

Agenda
First resolution

Confirmation of the co-optation by the directors of the Fund of Mr Andrew Mack on 16 June 2015 as new director of the Fund in replacement of Mr Jean de Courrèges, who has resigned as director, until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.

Second resolution

Change the name of the Fund into “KINGSWAY FUND” and to consequently amend Article 1 of the articles of incorporation of the Fund (the “Articles”) so as to read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares of "KINGSWAY FUND" (the "Company"), a Luxembourg company under the form of a "société anonyme", qualifying as a specialised investment fund under the law of 13 February 2007 (the "Law of 2007") relating to specialised investment funds ("SIF").”

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. All the shares being registered shares, the convening notice has been sent by registered mail on 22 June 2015 to all registered shareholders to their address indicated in the register of shareholders of the Company.

IV. No quorum requirements will be applicable to validly deliberate on the first resolution. The second resolution of the agenda requires a quorum of fifty per cent of the shares in issue of the Company and may only be validly taken if approved by a majority of at least two thirds of the votes cast at the Meeting.

V. That it appears from the attendance list that out of the 5,569,524.13712 shares in issue, 3,844,002.58556 shares are present or represented at the present meeting.

The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting with 3,821,250 votes for and 22,735 abstentions resolved to confirm the co-optation by the directors of the Fund of Mr Andrew Mack on 16 June 2015 as new director of the Fund in replacement of Mr Jean de Courrèges, who has resigned as director, until the next annual general meeting of shareholders of the Fund.

Second resolution

The Meeting with 3,821,250 votes for and 22,735 abstentions resolved to change the name of the Fund into “Kingsway Fund” and to consequently amend Article 1 of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares of "KINGSWAY FUND" (the "Company"), a Luxembourg company under the form of a "société anonyme", qualifying as a specialised investment fund under the law of 13 February 2007 (the "Law of 2007") relating to specialised investment funds ("SIF").”

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English only.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: H. DE MONTHEBERT, S. SILLITTI, A. PIERRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/21056. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116033/68.

(150124143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

T-C Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 238.328,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.183.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of June,

Before us Maître Marc Loesch, civil law notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

T-C Europe, LP, a limited partnership governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, County of New Castle, United States of America, registered with the trade register of the State of Delaware under the DE file number 5641807, acting through its general partner T-C Europe Holding, Inc., a corporation with mailing address at 730 Third Avenue, New York, NY 10017, United States of America, registered with the trade register of the State of Delaware under the DE file number 5641723 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Nirida Nhouyvanisvong, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 5, 2015.

The said proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it is the sole shareholder of T-C Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred sixteen thousand seventy euro (EUR 116,070.-), with registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Francis Kessler, civil law notary then residing in Esch-sur-Alzette, on 6 November 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3861 of 12 December 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192183 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary on 11 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1224 of 11 May 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty-two thousand two hundred fifty-eight euro (EUR 122,258) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen thousand seventy euro (EUR 116,070.-) to two hundred thirty-eight thousand three hundred twenty-eight euros (EUR 238,328.-).

2 To issue one hundred twenty-two thousand two hundred fifty-eight (122,258) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of twelve million one hundred three thousand six hundred seventeen euro sixty-eight cent (EUR 12,103,617.68) and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty-two thousand two hundred fifty-eight euro (EUR 122,258.-) so as to raise it from its present amount of one hundred sixteen thousand seventy euro (EUR 116,070.-) to two hundred thirty-eight thousand three hundred twenty-eight euros (EUR 238,328.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one hundred twenty-two thousand two hundred fifty-eight (122,258) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares (the "Issued Shares").

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned.

The Shareholder declared to subscribe for all the one hundred twenty-two thousand two hundred fifty-eight (122,258) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium of twelve million one hundred three thousand six hundred seventeen euro and sixty-eight cent (EUR 12,103,617.68) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a claim held by the Shareholder, representing an amount of twelve million two hundred twenty-five thousand eight hundred seventy-five euro and sixty-eight cent (EUR 12,225,875.68) (the "Contribution in Kind").

The Contribution in Kind represents a value in aggregate amount of twelve million two hundred twenty-five thousand eight hundred seventy-five euro sixty-eight cent (EUR 12,225,875.68).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution in Kind is described and valued.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred twenty-two thousand two hundred fifty-eight (122,258) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph article 5 of the articles of association in order to reflect the capital increase, which will from now on read as follows:

“ Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at two hundred thirty-eight thousand three hundred twenty-eight euros (EUR 238,328.-) divided into two hundred thirty-eight thousand three hundred twenty-eight (238,328) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.“

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand five hundred euro (EUR 5,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

T-C Europe, LP, une société en commandite régie par les lois de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, County of New Castle, États-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro DE 5641807, agissant par le biais de son associé commandité, T-C Europe Holding, Inc., une société ayant une adresse au 730 Third Avenue, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique, immatriculée au registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro DE 5641723 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Nirida Nhoyvanisvong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 5 juin 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

L'Associé, représenté comme sus-indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de T-C Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent-seize mille soixante-dix euros (EUR 116.070,-), dont le siège social est au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire alors de résidence

à Esch-sur-Alzette, en date du 6 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3861 du 12 décembre 2014 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192183 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 11 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1224 du 11 mai 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-deux mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 122.258) pour le porter de son montant actuel de cent-seize mille soixante-dix euros (EUR 116.070,-) à deux cent trente-huit mille trois cent vingt-huit euros (EUR 238.328,-).

2 Émission de cent vingt-deux mille deux cent cinquante huit (122.258) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions cent trois mille six cent dix-sept euros soixante-huit cents (EUR 12.103.617,68) et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent vingt-deux mille deux cent cinquante-huit euros (EUR 122.258,-) pour le porter de son montant actuel de cent seize mille soixante-dix euros (EUR 116.070,-) à deux cent trente-huit mille trois cent vingt-huit euros (EUR 238.328,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre cent vingt-deux mille deux cent cinquante huit (122.258) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (les «Parts Sociales Emises»).

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-avant.

L'Associé a déclaré souscrire aux cent vingt-deux mille deux cent cinquante huit (122.258) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze millions cent trois mille six cent dix-sept euro et soixante-huit cents (EUR 12.103.617,68), et a déclaré libérer intégralement ces parts sociales souscrites par l'apport en nature d'une créance détenue par l'Associé, représentant un montant de douze million deux cent vingt-cinq mille huit cent soixante-quinze euros et soixante-huit cents (EUR 12.225.875,68) (l'«Apport en Nature»),

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport en Nature et de sa valeur a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a encore déclaré que l'Apport en Nature est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion de la créance existante contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance existante en vertu du prêt détenu contre la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport en Nature est décrit et évalué.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent vingt-deux mille deux cent cinquante huit (122.258) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent trente-huit mille trois cent vingt-huit euros (EUR 238.328,-) divisé en deux cent trente-huit mille trois cent vingt-huit (238.328) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

112272

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents Euros (EUR 5.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu(e) du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il(elle) a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Nhouyvanisvong, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 juin 2015. GAC/2015/5243. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 juillet 2015.

Référence de publication: 2015116012/175.

(150124545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Zürcher & Jung S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 80.428.

Extrait de la cession de parts du 30 juin 2015

Intervenants:

1. ZUERCHER & JUNG S. à r. l. 5, rue du commerce L-4067 ESCH/ALZETTE, représentée par ses gérants en fonction, Monsieur Patrick ZUERCHER, demeurant à 5, Felsstrasse D-66706 NENNIG et Monsieur Joseph JUNG, demeurant à 3, rue de Hostert L-8542 LANNEN

2. Monsieur Patrick ZUERCHER, demeurant à 5, Felsstrasse D-66706 NENNIG

3. Monsieur Joseph JUNG, demeurant à 3, rue de Hostert L-8542 LANNEN

4. Madame Aurélie THANIER, demeurant à 8, rue Mangin F-57000 METZ

Il résulte d'une cession de parts du 30 juin 2015 que Joseph JUNG, prénommé, a cédé 40 parts de la société à responsabilité limitée ZUERCHER & JUNG à Monsieur Patrick ZUERCHER, prénommé et 10 parts à Madame Aurélie THANIER, prénommée.

Après cession la répartition des parts sociales de ZUERCHER & JUNG S. à r. l. est la suivante:

Patrick ZUERCHER, prénommé,	90 parts
Aurélie THANIER, prénommé,	10 parts
Total	100 parts

Fait à Esch/Alzette, le 30 juin 2015. Joseph JUNG / Patrick ZUERCHER / Aurélie THANIER.

Référence de publication: 2015116096/23.

(150124641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Virtuoso Investment Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.780.

Veillez noter que l'adresse de Monsieur Lei Zhong, gérant de catégorie A, se situe désormais au Chine, Shanghai, Qingpu District, Yelian Road, Lane 333, N°. 8, Appartement 402, avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Virtuoso Investment Holdings Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015116055/13.

(150123974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.
